

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le 6 juin 2016

EC/MT – D16-015607

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez rencontré ce matin le directeur de mon cabinet afin de faire le point sur plusieurs dossiers concernant les personnels du ministère des affaires sociales et de la santé, notamment celles et ceux qui sont en poste dans les agences régionales de santé.

Il n'y a pas de politique publique sans réseau territorial pour le porter et il n'y a pas notamment de politique de santé sans les agences régionales de santé, leurs dirigeants, leur encadrement et leurs agents. C'est pourquoi la loi de modernisation de notre système de santé que j'ai portée conforte le rôle des ARS. C'est pourquoi également j'ai proposé avec mon collègue ministre de la ville, de la jeunesse et des sports une réforme du réseau « jeunesse, sport et cohésion sociale » qui permette de lui donner un nouvel élan. Vous pouvez être certain de mon engagement pour que ce ministère puisse disposer, dans l'ensemble de ses services territoriaux, d'un vivier de hauts fonctionnaires susceptibles d'occuper des postes clés de nos administrations et d'être des interlocuteurs privilégiés et reconnus des grands partenaires locaux au sein et en dehors des services de l'Etat. Les corps que vous représentez en sont l'armature naturelle.

C'est la raison pour laquelle je puis vous assurer de ma détermination pour que les principaux travaux en cours portant sur les métiers, le recrutement, la formation et les statuts des corps de catégorie A de ce ministère aboutissent rapidement. Nous devons notamment concrétiser le passage en catégorie A+ des corps d'IASS et d'IGS qui occupent une place essentielle dans l'encadrement de nos services. Je pense pouvoir dire que mon action en ce sens auprès de la ministre de la fonction publique reçoit désormais un écho favorable. J'ai également demandé au secrétaire général de missionner Véronique Wallon sur la question de l'attractivité des postes de délégué départemental en ARS. La mission de ces délégués sort renforcée de la réforme territoriale et de la volonté de territorialisation de la politique de santé que je défends et nous devons pouvoir mieux valoriser la prise de ces responsabilités par les cadres de notre ministère.

Monsieur Jean-Noël GALY
Secrétaire Général de la Fédération UNSA Emploi-Solidarité

.../...

En ce qui concerne les MISP, un groupe de travail a déjà tracé les principales pistes qui permettront d'améliorer le dispositif de recrutement et de formation pour faire progresser l'attractivité du corps et les conditions d'affectation de ces personnels dans les ARS. La dimension proprement statutaire de ce chantier fera l'objet de travaux complémentaires dans les mois qui viennent car elle est aussi bien sûr un élément important de l'attractivité. J'ai également demandé au secrétaire général de mettre en place une démarche analogue en ce qui concerne les PHISP. Les problématiques propres à ce corps sont spécifiques, en particulier pour ce qui concerne la mission d'inspection – contrôle m'ont paru nécessiter un groupe de travail à part entière qui pourra démarrer très prochainement.

S'agissant des personnels de catégorie B et C, je suis sensible aux difficultés qui peuvent résulter d'un blocage de la carrière d'un grand nombre d'agents qui ne peuvent pas demeurer durablement sans perspectives. Le secrétaire général vous a adressé le 30 mai un courrier à ce sujet, vous informant de la prochaine ouverture de discussions avec les organisations syndicales pour envisager les mesures appropriées pouvant passer par des plans de requalification à discuter dans un second temps avec le ministère de la fonction publique et le secrétariat d'Etat au budget.

Je veux enfin vous dire que j'ai bien entendu le sentiment d'iniquité qui émane des personnels de l'Etat effectuant des astreintes dans les services. Je sais le dévouement des équipes notamment lorsqu'en situation de crise où de péril, elles savent se mobiliser sans réserve dans l'intérêt général. C'est pourquoi mes services ont obtenu l'année dernière l'alignement du régime des astreintes sur le dispositif le plus favorable appliqué dans les directions départementales interministérielles. J'ai demandé par ailleurs au secrétaire général de me faire un rapport d'état des lieux comparatifs sur les dispositions applicables aux fonctionnaires et aux agents sous convention collective dans les ARS. Je ne doute pas en revanche que votre engagement sera constant au regard des grands événements prochains qui impliquent l'engagement de tous et notamment des services de ce ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma sincère considération,

et le mien engagement pour la reconnaissance du personnel des ARS.



Marisol TOURAINE